Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 03/06/2026
ID : 080-200071181-20260414-DELEGATION_004-AI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Somme Sud-Ouest

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Lionel PEDRONO
Directeur Général Adjoint

Nous, DESFOSSES Alain, Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest ;

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-9 ;

Considérant que M. Lionel PEDRONO exerce les fonctions de Directeur Général Adjoint à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration, il importe de lui donner délégation de signature ;

ARRETONS

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Lionel PEDRONO, Directeur Général Adjoint à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- tous documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses à due concurrence de 25 000 € HT.
- toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget général et des budgets annexes à l'exception des contrats, marchés et conventions d'un montant supérieur à 90 000€ HT.
- tous courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision.

Article 2 :

M. Lionel PEDRONO rendra compte dans les meilleurs délais de l'utilisation de sa délégation de signature.

Article 3 :

Le présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Somme ainsi qu'au comptable communautaire sera affiché à la porte de la Communauté de Communes et notifié à l'intéressé.

Fait à Poix de Picardie le 9 avril 2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

Le Président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le .....